

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012**

**26 ET 27 JANVIER**

**N° 2012/E1/007**

**QUESTION ORALE POSEE PAR Madame Nadine Nivaggioni  
Au nom du Groupe « Femu a Corsica »**

**OBJET :** Centrale de Lucciana : modification de la PPI et de la commande des moteurs

Madame la Conseillère Exécutive chargée de l'Energie, Monsieur le Président de l'Exécutif,

Depuis le début de cette mandature, les élus de notre Assemblée ont débattu à de nombreuses reprises sur le renouvellement de la centrale thermique de Lucciana, tant sur les moyens d'approvisionnement que sur le choix du combustible.

L'alimentation de la centrale au Gaz Naturel Liquéfié a obtenu la préférence des Corses, et de nous tous dans cet hémicycle, lors des débats sur le plan énergétique. L'option fioul est, quant à elle, résolument rejetée par tous.

A ce jour, cette orientation politique unanime ainsi que la proposition alternative au Galsi présentée à notre Collectivité par Monsieur PROGLIO, PDG d'ERDF, n'ont toujours pas conduit à une modification d'inscription de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements et à une modification de la commande des moteurs.

Le chantier de la centrale avance donc dans les termes initialement prévus.

La communication dans les médias sur la venue en Corse du Président de la République dans quelques semaines ne mentionne pas précisément ce sujet dans les points annoncés.

Madame la Conseillère Exécutive, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, les élus du groupe FEMU A CORSICA vous demandent une nouvelle fois de leur faire savoir, selon quelle procédure et auprès de qui, comptez-vous faire acter la décision des élus de l'Assemblée de Corse sur cette question.

Je vous remercie.